

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: GEL NETTOYANT DOUX EASYPIERCING
Code du produit: P00289V02/02

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MEDICAL BODY ART (MBA)
Adresse: 55 RUE DE NANCY 44300 NANTES
Téléphone: Téléphone: 02 51 83 05 49. Fax: 02 51 84 10 36

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

PRODUIT COSMETIQUE

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Extrêmement inflammable.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Autres données :

Ce produit est à usage cosmétique rincé.
Critère d'inflammabilité calculé conformément à la directive 2008/47/CE.
Réceptif sous pression.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(Présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

| CAS | CE | Nom | Symb. | R: | % |
|------------|-----------|---|-------|---------|-----------------|
| 68439-50-9 | 500-213-3 | ALCOOL ETHOXYLE C12-C14 | Xi N | R41 R50 | 0 <= x % < 2.5 |
| 61789-40-0 | 263-058-8 | COCAMIDOPROPYLBETAINE | Xi | R36 R52 | 0 <= x % < 2.5 |
| 68155-06-6 | 268-934-3 | AMIDE D'ACIDE GRAS | Xi | R41 R38 | 0 <= x % < 2.5 |
| 68891-38-3 | 500-234-8 | SULFATE D'ALCOOL GRAS C12-14 ETHOXYLÉ, SEL DE SODIUM | Xi | R38 R41 | 2.5 <= x % < 10 |

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

| CAS | CE | Nom | Symb. | R: | % |
|----------|-----------|--|-------|-----|-----------------|
| 106-97-8 | 203-448-7 | BUTANE (CONTENANT MOINS DE 0.1% DE BUTADIÈNE) | F+ | R12 | 2.5 <= x % < 10 |

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Transporter le patient à l'air libre au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou prendre contact avec un centre antipoison.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Eviter d'inhalier les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Eliminer les flammes de la zone intéressée.

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Eviter les points d'ignition, les surfaces chaudes.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser à l'écart de toute flamme ou point incandescent.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

Ne pas utiliser sous tension.

Ne pas respirer les vapeurs

Suivre les règles d'usage des récipients sous pression en matière d'hygiène et de sécurité.

Eviter le contact avec les yeux

Ne pas fumer

Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.

Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

Conserver en emballage d'origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous pression.

Utiliser en local correctement aéré

Eloigner les aérosols de la chaleur afin d'éviter les surpressions. Les refroidir éventuellement avec de l'eau.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas utiliser sous tension.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Craint le gel. Ne pas stocker à l'extérieur.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

| France | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: | TMP N°: |
|------------|------------|------------|------------|-------------|--------|---------|
| 106-97-8 | 800 | 1900 | - | - | - | - |
| Allemagne | Catégorie: | MAK-ppm: | MAK-mg/m3: | Notes: | Notes: | |
| 106-97-8 | IV | 1000 | 2400 | - | - | |
| ACGIH(TLV) | TWA-ppm: | TWA-mg/m3: | STEL-ppm: | STEL-mg/m3: | Notes: | Notes: |
| 106-97-8 | 800 | 1900 | - | - | - | - |

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

| Allemagne/AGW | VME: | VME: | Dépassement | Remarques | |
|---------------|------------|------------|-------------|-------------|-----------|
| 106-97-8 | 1000 ml/m3 | 2400 mg/m3 | 4(II) | DFG | |
| ACGIH/TLV | TWA: | STEL: | Ceiling: | Définition: | Critères: |
| 106-97-8 | 1000 ppm | - | - | - | - |

Protection respiratoire :

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé

Eviter toute inhalation

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Port de gants conseillé si contacts fréquents ou prolongés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment.

Consulter un ophtalmologiste si sensation d'irritation.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

Si phénomènes d'intolérances cutanées, consulter un dermatologue.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.
Aérosol.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C.
Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité : = 1
Hydrosolubilité : Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé
Température d'auto-inflammation : non précisé.
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Conditions à éviter :

Craint le gel.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

Matières à éviter :

OXYDANTS FORTS

Produits de décomposition dangereux :

DERIVES TOXIQUES TEL QUE LES OXYDES DE CARBONE

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'œil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

En cas d'exposition par inhalation :

Une inhalation très importante peut être la cause de nausées et d'irritation des muqueuses.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou prendre contact avec un centre anti poison.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

La présentation du produit associée à sa fréquence d'utilisation peut générer chez des personnes réactives des phénomènes d'intolérances.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement. Si apparition d'une sensation d'irritation, consulter un ophtalmologiste

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

NE PAS REJETER DANS LE MILIEU NATUREL

Selon la Directive 2006/8/CE:

| | | |
|------------|---------------------------|-------------------------|
| CAS | CE | |
| 68439-50-9 | 500-213-3 | ALCOOL ETHOXYLE C12-C14 |
| | CL50 (Poisson) 96h (mg/l) | 1.000000 |
| | Cl50 (Algue) 72h (mg/l) | Cl50 > 0.1 |

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFERATORIAUX EN VIGUEUR.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

UN1950=AÉROSOLS inflammables

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL | Dispo. | EQ | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|----------|--------|-----------|----------|--------------------|-------------|-----------|------|--------|
| | 2 | 5F | - | 2.1 | - | LQ2 | 190 327 625 | E0 | 2D | |
| IMDG | Classe | 2°Etiqu | Groupe | QL | FS | Dispo. | EQ | | | |
| | 2.1 | SP63 | - | SP277 | F-D,S-U | 63 190 277 327 959 | E0 | | | |
| IATA | Classe | 2°Etiqu. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note | EQ | |
| | 2.1 | - | - | 203 | 75 kg | 203 | 150 kg | A145 A153 | E0 | |
| | 2.1 | - | - | Y203 | 30 kg G | - | - | - | E0 | |

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit est à usage cosmétique rincé.

Classification selon :

La directive dite < Cosmétique > 76/768/CE et ses adaptations.

Classement de la Préparation:



Extrêmement inflammable

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 12 Extrêmement inflammable.

Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition ou d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement- Ne pas fumer.

| | |
|-------|--|
| S 2 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| S 23 | Ne pas respirer les vapeurs |
| S 46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 50°C. | Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à |
| | Ne pas percer ou brûler même après usage. |
| | Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. |
| S 51 | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. |
| | Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée. |
| | Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné. |
| | Eviter le contact avec les yeux. Si contact rincer abondamment à l'eau. |

Dispositions particulières :

Critère d'inflammabilité calculé conformément à la directive 2008/47/CE.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Nomenclature des installations classées (France):

| N° ICPE | Désignation de la rubrique | Régime | Rayon |
|---------|--|--------|-------|
| 1414 | Gaz inflammables liquéfiés (installation de remplissage ou de distribution de) | | |
| | 1. installations de remplissage de bouteilles ou conteneurs. | A | 1 |
| | 2. installations de chargement ou déchargement desservant un dépôt de gaz inflammables soumis à autorisation A1 | | |
| | 3. installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes) | DC | |
| 1431 | Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration) | A | 3 |
| 1432 | Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de). | | |
| | 1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est : | | |
| | a) Supérieure ou égale à 50 t pour la catégorie A | AS | 4 |
| | 2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : | | |
| | a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m3 . | A | 2 |
| | b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m3 mais inférieure ou égale à 100 m3 . | | DC |

Régime: A: autorisation ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon: Rayon d'affichage en kilomètres.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

| | |
|------|--|
| R 12 | Extrêmement inflammable. |
| R 36 | Irritant pour les yeux. |
| R 38 | Irritant pour la peau. |
| R 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| R 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |